



VI. Le développement durable

3. L'Estuaire et le Chenal

3.4 Réserve naturelle de l'estuaire

La Réserve naturelle date de 1997 ; dans un premier temps elle couvrait 3.700 ha situés au Nord et au Sud du chenal de la Seine, puis elle a été étendue pour atteindre désormais près de 9.000 ha. Elle se trouve, pour la partie Nord, à cheval sur les ports autonomes de Rouen et du Havre. Les ports assurent la gestion du foncier en application du plan de gestion de l'Etat, élaboré sous la conduite de la Maison de l'Estuaire. Le Port de Rouen coordonne les actions environnementales auprès des différents intervenants ; au Nord de la Seine, l'espace est attribué aux coupeurs de roseaux, pour l'exploitation de la roselière(cf. ci-après), et à l'ACDPM, Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime, pour la chasse au gabion; le Port Autonome de Rouen est également partenaire du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande qui y a placé des chevaux camarguais et avec la Maison de l'Estuaire pour du pâturage et diverses opérations d'investissements. Le secteur de la rive Sud est occupé par l'élevage et l'**activité cynégétique**.

Conventions entre agriculteurs et Port Autonome de Rouen

Les terrains gérés par le Port Autonome de Rouen et situés dans la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine sont mis à la disposition d'exploitants agricoles. Afin de faire évoluer les pratiques agricoles pour qu'elles répondent aux objectifs du plan de gestion de la Réserve Naturelle, un cahier des charges environnementales a été mis au point en 2004 entre la **DIREN**, la Maison de l'Estuaire, gestionnaire de la réserve naturelle, et le Port Autonome de Rouen.

Sur ces nouvelles bases, quarante conventions délivrées par le Port Autonome de Rouen à treize exploitants sont actuellement en cours de renouvellement. Une de ces conventions concerne l'exploitation de roselières ; c'est ainsi que 130 000 bottes de roseaux environ sont récoltées, chaque hiver, sur les terrains de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine gérés par le Port Autonome de Rouen et destinées à réaliser la couverture des chaumières normandes.

Réalisation de mares pédagogiques

Par ailleurs, et parce qu'il est important de faire connaître les richesses de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine, le Port Autonome de Rouen, gestionnaire foncier d'une grande partie de la réserve située sur le domaine public maritime, a apporté un soutien financier et technique à la Maison de l'Estuaire pour réaliser deux mares pédagogiques. L'une d'elles, très proche du parking du Pont de Normandie, a vu son accès facilité aux personnes handicapées grâce à une passerelle en bois ; l'accès à l'autre mare nécessite un parcours en botte dans la roselière.

activité cynégétique : activité de chasse

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement